

Lettre de Joseph Retinger à Denis de Rougemont (29 mars 1948)

Légende: Le 29 mars 1948, Joseph Retinger, secrétaire général du Comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne, adresse à Denis de Rougemont, désigné rapporteur de la commission culturelle du congrès de l'Europe, une lettre dans laquelle il définit la nature et la portée du préambule aux déclarations de La Haye. Ce sera le "Message aux Européens".

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Mouvement européen, ME. Préparation du Congrès de l'Europe devant se tenir à La Haye du 07 au 10/05/1948, ME 1184.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_joseph_retinger_a_denis_de_rougemont_29_mars_1948-fr-22d7c9d1-1a3a-4849-94f9-542860210239.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

Copie d'une lettre adressée à M. Denis de Rougemont

29 mars 1948

16, Westminster Palace Gardens
Artillery Row,
London, S.W. 1.

Comme vous le savez, je suis absolument favorable, à ce que nous annonçons, dès que les discours inauguraux du congrès seront terminés, la déclaration préparée par le comité culturel et entérinée par les deux autres comités, qui définira les bases culturelles et spirituelles de notre rassemblement et de nos activités conjointes. Je l'envisage comme une sorte de manifeste, une directive à l'adresse de tous les hommes de bonne volonté, intéressés par la paix et la prospérité de l'Europe, qui ne peuvent être réalisées qu'à travers l'unité de l'Europe.

Je considère que cette déclaration doit former le point de départ de notre action conjointe et, après le congrès, elle doit devenir un manifeste de l'ensemble du mouvement européen international. De même qu'en Angleterre, quelques années avant la guerre, le pacte pour la paix a recueilli quelque 13 millions de signatures, nous devons nous efforcer de faire en sorte que ce manifeste soit soutenu par des millions de signatures d'Européens, créant ainsi un mouvement populaire très fort, car aucun des signataires n'oublierait ni sa signature, ni sa promesse. Il ne manquera pas non plus d'ajouter une pression supplémentaire sur les gouvernements timides et récalcitrants.

Le lancement d'un tel manifeste devrait constituer l'un des objets principaux et immédiats du congrès et de notre mouvement. Il devrait, à travers le recueil de signatures, permettre que nos idées restent vivantes dans la population. Chaque réunion organisée par les organismes qui nous sont affiliés doit se terminer par un recueil de signatures (et peut-être de quelques centimes par signataire pour permettre à notre travail de continuer).

À cette fin, cependant, le manifeste doit être rédigé de manière très simple et compréhensible, et seuls les éléments de base peuvent y figurer, avec tact mais avec courage.

Il doit contenir une définition de notre conception morale de la vie, y compris une définition de la liberté de l'individu ainsi que la Charte des droits fondamentaux. Il doit expliquer pourquoi seule la coopération économique et politique du continent européen – en tant que partie du monde – peut réaliser la sécurité et la prospérité, ainsi que le bien-être individuel et national de tous les participants. Il doit faire référence à la division de l'Europe qui, par le passé, a rendu impossible leur réalisation, et aux réussites dues à l'esprit de coopération des Suisses et des Américains.

Du point de vue politique, nous devons à mon avis exiger (1) que – même dans les étapes préliminaires de la transformation de l'Europe – les organes administratifs traitant de ces problèmes soient dotés de certains droits souverains au lieu de rester comme prévu des assemblées consultatives. (Et ici peut être insérée une définition du sens réel des droits souverains – par exemple – pour reprendre les mots de M. Van Zeeland – que la meilleure manière de mettre l'accent sur les droits souverains consiste à en déléguer des parties pour le bien de toutes les nations participantes).

Dans la deuxième étape, ces droits souverains des organes de décision de l'Europe unie doivent émaner d'institutions dûment représentatives des citoyens de l'Europe.

(2) Que le nationalisme serve les peuples et n'en fasse pas des esclaves en son nom, favorisant ainsi l'égoïsme national (l'«egoismo sacro» de Mussolini) et les périls isolationnistes. Comme, contrairement à ce qui s'est produit parfois par le passé, aucune force morale ne domine l'ensemble de l'Europe, il faut déclarer catégoriquement que la politique intérieure et nationale ne doit pas être protégée jalousement par les gouvernements respectifs des États, mais doit obéir à une norme commune de moralité politique. Nous devons empêcher la création et la propagation d'idéologies immorales, comme les systèmes totalitaires,

hostiles à la conception spiritualiste du monde, et qui, lorsqu'elles triomphent dans un pays, risquent de menacer les valeurs morales des autres, et il faut donc créer un tribunal international doté de pouvoirs exécutifs lui permettant de surveiller les voies empruntées par des politiques nationales et intérieures qui risquent d'avoir des répercussions adverses sur les pays voisins.

Ce sont là quelques points qui me sont venus à l'esprit durant ces tristes journées de Pâques. Je vous les communique et j'envoie une copie de cette lettre à certains de nos collègues.

J. H. Retinger

Monsieur Denis de Rougemont
Ferney-Voltaire (Ain)
France